

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2025-002

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**ROUTE NATIONALE 31
Route de Compiègne**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de la société AU COMPTOIR GRAYLOIS, représentée par M. DESSEIN Alexandre, en date du 28/12/2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants : Terrassement pour la création d'une dalle béton pour la pose d'un équipement de contrôle.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise Au Comptoir Graylois ou l'entreprise chargée d'intervention, à implanter une signalisation de Chantiers Fixes sur accotement sur la RN 31, à compter du 20/01/2025 pendant 90 jours calendaires.

Cette signalisation réglementaire (CF 11) sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 2 janvier 2025
Le Maire
Anthony GRANDO

